

# SPPPI-PACA

## Compte-rendu de la réunion du SPPPI GT Dioxines du 21 mars 2006 Atelier : Perception et Communication

Secrétaire de séance : Association CESSA - 11, boulevard National 13001 Marseille  
CAPA Aix En Provence  
14h30 – 17h30

### Présents :

M. LYSEK Patrice, Sollac Méditerranée  
M. CERDAN Nicolas, Sonitherm (Nice)  
M. CEZANNE-BERT Pierrick, CESSA  
M. GIRARD Tobias, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
M. CERVERA Roger, UFC QUE CHOISIR  
M. SACHER Michel, CYPRES  
M. SARI Jean-Claude, Faculté de Pharmacie  
Mme GAVACHE Arlette, Comité de Défense l'ABADIE  
M. SAUVAIRE Bernard, CLCV  
M. VEYRIE Gilbert, UDVN 13 Marseille  
M. BOULLERNE Frédéric, Ville de Martigues, Service Environnement  
M. GENTY Louis, Association VIE, Collectif Air  
M. DEVILLERS Thomas, Dire  
M. BUSSIÈRE Jean-Luc, Dire  
Mme BERBIEC Béatrice, Solamat Merex (Fos / Rognac)  
M. HAUS André, CYPRES

### 1-Déroulement de la réunion

La réunion débute par un rappel de l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir la préparation d'une présentation commune de l'avancée des travaux en séance plénière du SPPPI et la définition d'une action de communication grand public.

M. Haus, président du Cyprès et animateur du groupe de travail, propose dans un premier temps de procéder à la validation du compte-rendu écrit de la réunion précédente. Une discussion a lieu à propos des modifications réalisées suite aux remarques écrites que M. Sauvaire a transmises au Cessa. Il est rappelé que le compte-rendu, et les éventuelles modifications qui lui sont apportées, ne doivent concerner que les propos échangés lors des séances du groupe de travail. Aucun participant ne demandant à amender le compte-rendu, celui-ci est validé par le groupe de travail.

M. Bussièrre propose un tour de table pour que chacun apporte des suggestions de communication. M. Cervera, de l'UFC Que Choisir, considère qu'il est prématuré de définir les moyens et supports de communication : il se demande si tous les participants partagent le même objectif et considère que le groupe de travail ne peut pas s'exprimer au nom des absents. La plupart des participants considèrent toutefois que la priorité doit être donnée à l'élaboration d'un travail en commun, et que ce travail ne peut se faire qu'avec ceux qui font l'effort de s'impliquer dans le groupe de travail, notamment par leur présence aux réunions.

La CLCV demande à ce que qu'on ne fasse pas l'impasse sur les limites de la connaissance scientifique en matière de risques sanitaires, et considère que le groupe de travail doit refléter la diversité des points de vue existants.

Une partie des échanges a concerné les objectifs du groupe de travail. Pour certains, il s'agit de répondre aux attentes et aux questions posées par les citoyens ; les réponses doivent alors s'articuler autour d'actions d'information et/ou de communication. Pour d'autres, il faut privilégier des actions pédagogiques de sensibilisation de la population, en vue d'agir sur les comportements individuels (apprendre les bonnes pratiques).

M. Sacher a proposé de reprendre les comptes rendus des autres ateliers thématiques du groupe de travail « Dioxines » : cartographie des émissions régionales, méthodes de mesure et risque sanitaire. Concernant les différentes sources d'émissions de dioxines, quelques participants ont insisté, outre l'industrie et les comportements individuels, sur les pratiques agricoles émettrices de dioxines (brûlages de déchets agricoles).

Les participants se sont aussi interrogés sur les cibles à privilégier. A cette occasion, il a été rappelé que l'objectif, en dernière instance, devait être de communiquer vers le grand public, mais que la question des coûts et des moyens à la disposition du SPPPI pouvait conduire à privilégier des têtes de réseau.

Une grande partie de la séance a été consacrée à la proposition de Mme Berbiec, consistant en la création d'une forme de CLIS (comité local d'information et de surveillance) sur la question des dioxines. Cette instance regrouperait des représentants de l'Etat, des associations, des collectivités, des émetteurs de dioxines. Elle aurait un pouvoir de proposition et de contrôle de la pertinence des informations, et se donnerait pour objectif de fournir des supports à des relais d'information, comme les médecins ou les pharmaciens, les associations, les communautés de communes, etc. Cette proposition a reçu un accueil favorable.

Le reste de la séance a été essentiellement articulé autour de la proposition de M. Sari d'organiser des conférences à l'Université. Cette proposition a semblé séduire la grande majorité des participants. Les participants ont alors réfléchi aux modalités pratiques d'organisation de telles réunions publiques. M. Genty a souligné que ce genre de réunions publiques permettrait un échange, de rendre l'information vivante avec des participants actifs ; ce genre d'actions est selon lui à privilégier par rapport à la distribution de documents d'informations où les gens sont inertes et passifs. Le contenu et l'ordre du jour de ces réunions n'ont pas été définis.

M. Sacher, directeur du Cyprès, a proposé de mettre en ligne, sur le site Internet du SPPPI, certaines études concernant les dioxines, comme des rapports officiels de l'INVS ou de l'AFSSA, ou des rapports d'expertise indépendante, comme ceux du CNIID.

## **2-Analyse**

L'ensemble des participants ont fait la preuve de leur volonté de progresser ensemble et ont affiché une attitude constructive. Deux représentants associatifs ont par exemple remis une contribution écrite permettant de nourrir les réflexions du groupe de travail. Cependant, un certain nombre de points sensibles ont été quelque peu éludés, et pourrait faire obstacle à la formalisation effective d'une action de communication.

En premier lieu, le groupe de travail a paru hésitant sur les objectifs qu'il s'était assigné : s'agit-il de fournir une information factuelle, de mettre en place des actions de communication ou de sensibiliser le public sur la problématique des dioxines ? Si les 3 objectifs ont leur légitimité, il nous semble toutefois que, dans un souci d'efficacité, le groupe de travail doit, au moins à court terme, privilégier un objectif.

Le groupe de travail a aussi paru hésitant sur l'horizon qu'il devait donner à l'aboutissement de son travail : une communication lors de la plénière du SPPPI, ou des objectifs à plus long terme. Il est certainement possible de concilier les deux horizons temporels en proposant que la communication au SPPPI fasse le point sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail.

Par ailleurs, on a pu noter une certaine tendance à vouloir privilégier les données factuelles issues de travaux « ne souffrant aucune contestation ». Le groupe de travail doit veiller à ce que ce recentrage sur des données factuelles ne soit pas la traduction d'une frilosité des participants. N'oublions pas que même des chiffres peuvent être sujets à controverses, et qu'ils ne manqueront pas d'être interprétés différemment en fonction de leur présentation et selon les différents acteurs.

Les participants à cette 2<sup>ème</sup> séance ont été moins nombreux que lors de la 1<sup>ère</sup>. Ceci pourrait devenir problématique. La question de la représentativité du groupe de travail a ainsi été soulevée. Le risque principal est que le registre de l'expertise technique (porté essentiellement par les acteurs industriels, scientifiques et administratifs) devienne prépondérant au sein du groupe de travail. Si tel devait être le cas, le groupe de travail produirait nécessairement des actions de communication cherchant à expliquer au mieux la signification des chiffres de l'expertise scientifique. Or, l'objectif initialement affiché par le groupe de travail (séance du 31 janvier 2006) n'était pas d'obtenir l'adhésion du public au langage expert, mais plutôt de coproduire un savoir commun sur la base d'une confrontation entre différentes représentations de la problématique des dioxines. Il appartient aux représentants associatifs et aux élus de porter des discours alternatifs à celui de l'expertise technique, et de veiller à ce que ce dernier discours ne soit pas le seul affiché par le groupe de travail.

Les différents éléments ci-dessus ne doivent toutefois pas masquer l'ambition affichée par les participants d'aboutir à la production d'une action commune.

### **3-Propositions**

Les contributions écrites de M. Sauvaire pour la CLCV et de M. Genty pour l'association VIE seront mises en circulation et distribuées au groupe de travail ; dans la mesure du possible, Messieurs Sauvaire et Genty mettront à disposition une version numérique de leurs contributions respectives, de façon à en faciliter leur circulation au sein de l'ensemble des membres du groupe de travail.

A la demande de la CLCV, le Cyprès et la Dire ont proposé de prévoir une séance de travail supplémentaire s'il devait s'avérer que le travail n'est pas suffisamment abouti au terme des 4 séances initialement prévues.

La proposition de Mme Berbiec de créer une instance d'information et de surveillance sur les dioxines, à l'image des CLIS existant sur le risque industriel, a reçu un accueil favorable

La proposition de M. Sari d'organiser des conférences sur la problématique des dioxines dans les locaux de l'université a été accueillie favorablement par le groupe de travail, même si le contenu n'a pas encore été défini. Il nous semble que le rôle du groupe de travail est de veiller à ce que de telles séances ne se limitent pas à une présentation vulgarisée à vocation pédagogique de l'expertise institutionnalisée ; il serait préférable que de telles réunions soient l'occasion de confronter des expertises d'origines diverses (y compris l'expertise associative) et laissent une large place au débat.

M. Sacher a proposé de mettre en ligne, sur le site du SPPPI, différents rapports ou études existant. Le groupe de travail n'a pas décidé s'il devait mettre en ligne l'exhaustivité des expertises existantes ou privilégier les expertises officielles.

La prochaine réunion aura lieu le 10 mai, de 14h30 à 17h30, dans les locaux de la Diren au Tholonet.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Préparation de la communication du sous-groupe perception et communication lors de la plénière du SPPPI
- Quelle utilisation des contributions des 3 autres ateliers dioxines (inventaire, méthodologie de surveillance, risques sanitaires) par le sous-groupe perception et communication
- Création d'une instance d'information et de surveillance sur les dioxines : quels participants, quelles modalités de fonctionnement, quelles prérogatives ?
- Mise en ligne de rapports d'expertise sur les dioxines
- Arrêter l'ordre du jour d'une prochaine séance de travail sur la proposition d'organiser des conférences sur les dioxines (contenus, lieux, intervenants, ...)